

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT
SEANCE DU 25 JUIN 2015**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 18/06/2015
- Date d'affichage : 18/06/2015

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

L'an deux mil quinze, le vingt cinq juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND, Maire.

Etaient présents : Serge ALLAIRE, Céline BERLEMONT, Eric BERTRAND, Sylvain CARDON, Brigitte CUGNET-WATTELET, Ludovic DUHENNOIS, Isabelle DURUSSEL, Gérard HEMERYCK, Ludovic LAME, Daniel LORGNET, Hervé MORVAN et Emilie ROBILLARD.

Etaient absents : Bernadette BLANCHARD qui a donné pouvoir à Hervé MORVAN, Christian LECLERE qui a donné pouvoir à Sylvain CARDON, Ludovic DUHENNOIS qui a donné pouvoir à Ludovic LAME, Jean-Claude LESUEUR qui a donné pouvoir à Eric BERTRAND.

Madame Emilie ROBILLARD a été nommée secrétaire de séance.

Les conseillers ont reçu chacun le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2015 ; il a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2015/40 : FIXATION DU TARIF DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016
(Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Suite à la présentation du bilan de la cantine scolaire 2014 lors de la commission finances du 17 juin dernier, il s'avère que cette année notre participation communale est en légère baisse grâce à une fréquentation plus importante. En effet, grâce à l'embauche de personnel en Contrat avenir, nous avons diminué les frais de personnel et les 800€ d'augmentation totale par rapport à l'année dernière ont été compensés par la hausse de fréquentation des familles.

Le bilan se présente comme suit :

ANNEE 2014 CANTINE

Pour le calcul, les chiffres pris en compte sont ceux de début janvier à fin déc.

Dépenses	2012	2013	2014	Recettes	2012	2013	2014
Personnel (salaire+charges+formation+assurance personnel+CNAS)	22 087 €	23 159 €	21 696 €	Participation FAM	19 048 €	22 201 €	23 850 €
Personnel administratif	700 €	700 €	800 €	Participation COM	16 113 €	15 415 €	14 629 €
Entretien du matériel/vérif	290 €	547 €	536 €				
Amortissement lave-vaisselle (10 ans)	451 €	451 €	451 €				
Electricité, chauffage, eau, assurance	1 721 €	1 953 €	2 129 €				
Produits d'entretien, vêtements	337 €	200 €	268 €				
Repas, pain	9 574 €	10 507 €	12 599 €				
TOTAL	35 160 €	37 616 €	38 479 €		35 160 €	37 616 €	38 479 €

Nombre de repas servis :	3 256	3795	4077
Prix de revient d'un repas :	10.80 €	9.91 €	9.44 €
Participation des parents :	5.85 €	5.85 €	5.85 €
Participation communale :	4.95 €	4.06 €	3.59 €

Nous prévoyons de contenir l'augmentation des coûts à une valeur inférieure ou égale à l'indice des prix (0.5%),

soit le prix de revient du repas à :

	prix	taux d'augmentation	Participation communale	
Participation parentale 2009-2010	5.65 €	1.80%	13 362 €	1.33%
Participation parentale 2010-2011	5.75 €	1.77%	15 754 €	17.90%
Participation parentale 2011-2012	5.85 €	1.74%	16 952 €	7.60%
Participation parentale 2012-2013	5.85 €	0.00%	16 113 €	-4.95%
Participation parentale 2013-2014	5.85 €	0.00%	15 415 €	-3.87%
Participation parentale 2014-2015	5.85 €	0.00%	14 629 €	-5.10%
Proposition 2015-2016	5.85 €	0.00%		

La commission finances vous propose de ne pas appliquer d'augmentation sur le repas facturé aux parents à 5.85€ pour l'année scolaire 2015/2016.

Madame DURUSSEL n'est pas encore présente, elle ne participe donc pas au vote.
Monsieur DUHENNOIS n'est pas encore présent mais il a donné pouvoir à Monsieur LAME.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,
Vu l'avis de la commission Finances du 17/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 5,85€ par jour scolaire (12h00-13h30) et par enfant à compter du 1er septembre 2015 et ce, pour l'année scolaire 2015/2016.

DELIBERATION 2015/41 : FIXATION DU TARIF DE LA GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 (Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Suite à la présentation du bilan de la garderie 2014 lors de la commission finances du 17 juin dernier, il s'est avéré que malgré une hausse de la fréquentation celle-ci n'a pas absorbée la mise en place d'un agent supplémentaire auprès de la garderie du matin.

Le bilan de la garderie se présente comme suit :

ANNEE 2014 GARDERIE

Dépenses	2012	2013	2014	Recettes	2012	2013	2014
Personnel	4 367 €	5 538 €	8 369 €	Participation des familles	5 014 €	7 211 €	8 411 €
Chauffage, électricité	897 €	1 069 €	949 €	Participation communale	1 822 €	-376 €	1 135 €
photocopies, matériel	297 €	228 €	228 €				
TOTAL	5 561 €	6 835 €	9 546 €		6 835 €	6 835 €	9 546 €

Nombre d'heures :	2332	3314	3912
Prix de revient de l'heure/enfant	2.38 €	2.06 €	2.44 €
Participation des parents :	2.15 €	2.15 €	2.15 €
Participation communale :	0.23 €	-0.09 €	0.29 €

	prix	taux d'augmentation	Participation communale
Participation parentale 2011-2012	2.15 €	0%	0 €
Participation parentale 2012-2013	2.15 €	0%	547 €
Participation parentale 2013-2014	2.15 €	0%	0 €
Participation parentale 2014-2015	2.15 €	0%	1 135 €
Proposition 2015-2016	2.15€	0%	

La commission finances vous propose de ne pas appliquer d'augmentation sur le prix de la garderie facturé aux parents à 2,15€ pour l'année scolaire 2015/2016.

Madame DURUSSEL est arrivée pour participer au vote et au reste de la séance.
Monsieur DUHENNOIS n'est pas encore présent mais il a donné pouvoir à Monsieur LAME.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,
Vu l'avis de la commission Finances du 17/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conserver un prix fixé pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :
2,15€ par jour scolaire et par enfant pour la garderie du matin (7h30-8h50)
2,15€ par jour scolaire et par enfant pour la garderie du soir (17h00-18h30).

Chaque garderie n'est ni fractionnable, ni modulable. Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

DELIBERATION 2015/42 : SUPPRESSION DE L'ACCUEIL RECREATIF DU MERCREDI APRES-MIDI (Rapporteur : Brigitte CUGNET-WATTELET)

Suite à la présentation du bilan de l'accueil récréatif du mercredi après-midi depuis la rentrée scolaire de 2014, il s'avère que la fréquentation est trop minime pour conserver ce service auprès des parents d'élèves. En moyenne, deux élèves sont présents.

Le bilan de l'accueil récréatif du mercredi après-midi se présente comme suit :

ANNEE 2014-2015 GARDERIE MERCREDI			
Dépenses	2014	Recettes	2014
Personnel	929 €	Participation des familles	875 €
Chauffage, électricité	454 €	Participation communale	508 €
TOTAL	1 383 €		1 383 €

La commission finances vous propose de supprimer l'accueil récréatif du mercredi après-midi.

Monsieur DUHENNOIS n'est pas encore présent mais il a donné pouvoir à Monsieur LAME.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET-WATTELET,
Vu l'avis de la commission Finances du 17/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer l'accueil récréatif du mercredi après-midi à la fin de l'année scolaire 2014-2015. Ce service ne sera donc pas reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

DELIBERATION 2015/43 : ACHAT D'UNE CUVE A EAU (Rapporteur : Sylvain CARDON)

Le fleurissement de la commune est de plus en plus important. L'ancienne cuve est devenue dangereuse de par sa vétusté. Nous en avons racheté une d'occasion pensant pouvoir subvenir à nos besoins. Mais suite à des problèmes techniques, il est donc envisagé d'acheter une cuve à eau adaptée et aux normes.

Un devis a été reçu de la Société SAINTE BEUVE.

Objet	Société SAINTE BEUVE
Cuve à eau	1 100HT ou 1 320€ TTC

Il vous est proposé de retenir la Société SAINTE BEUVE.

Monsieur DUHENNOIS n'est pas encore présent mais il a donné pouvoir à Monsieur LAME.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Sylvain CARDON,
Vu l'avis de la commission Travaux et Urbanisme du 15/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition d'une cuve à eau pour les services techniques pour un coût de 1 100€ HT ou 1 320€ TTC
DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/44 : ACHAT D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE POUR LE POSTE DE CRUE RUE DES MATINNOIX (Rapporteur : Hervé MORVAN)

L'armoire de pilotage du poste de crue rue des Matinnoix est détériorée. Elle actionne les pompes de relevage lors d'inondations. Sujette aux intempéries depuis une vingtaine d'années, la coque doit être remplacée.
Le coût se justifie par le décâblage et la réinstallation de tout l'équipement électrique existant.
Les dimensions de l'armoire sont: 1m x 0,85m x 0 x 35m.

Deux devis ont été reçus. Ils sont détaillés ci-dessous :

Objet	Société LESENS	Société ORTEC
Fourniture et remplacement d'un coffret électrique	1 448,75€ HT ou 1 738,50€ TTC.	6 282,90€ HT ou 7 539,48€ TTC.

Il est proposé de retenir la Société LESENS.

Monsieur DUHENNOIS est arrivé pour participer au vote et au reste de la séance.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis de la commission Travaux - Urbanisme du 15/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'installation d'une armoire de pilotage du poste de crue rue des Matinnoix par la Société LESENS pour un coût de 1 448,75€ HT ou 1 738,50€ TTC.

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2015 pour une dépense subventionnable de 1 448,75€ HT

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/45 : ACHAT DE GRILLAGE DE CLOTURE DU BASSIN DE RETENTION DU CHEMIN DES BOUTEILLERS (Rapporteur : Hervé MORVAN)

Dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales rue des Vignes Blanches, un bassin de rétention des eaux pluviales à ciel ouvert vient d'être créé au bout du Chemin des Bouteillers.
Par mesure de sécurité et par obligation afin d'éviter chute et noyade, il est envisagé l'acquisition de matériel pour la mise en place d'une clôture infranchissable au possible faisant le tour de l'installation avec accès par un portail de 3m de large. Il est proposé d'acquérir également le béton pour 499,60€ HT ou 599,52€ TTC (matériau et livraison compris). Le matériel sera posé par le personnel.

Un devis a été reçu.

Il est proposé de retenir la Société OOGARDEN

Objet	Société OOGARDEN	Société TRIBOUILLARD
Fourniture de grillage simple torsion 1m50 de haut et portail 3m de large	905,75€ HT ou 1 086,90€ TTC	
Béton livré		499,60€ HT ou 599,52€ TTC
TOTAL	1405,35€ HT ou 1686,42€ TTC	

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Hervé MORVAN,
Vu l'avis de la commission Travaux et Urbanisme du 15/06/2015,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'installation d'un grillage et d'un portail d'accès autour du bassin de rétention d'eaux pluviales Chemin des Bouteillers acquis auprès de la Société OOGARDEN pour 905,75€ HT ou 1 086,90€ TTC ainsi que du béton livré auprès de la Société TRIBOUILLARD pour 499,60€ HT ou 599,52€ TTC . L'ensemble pour un coût total 1 405,35€ HT ou 1 686,42€ TTC.

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2015 pour une dépense subventionnable de 1 405,35€ HT

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2015/46 : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVENIR POUR LES ESPACES VERTS
(Rapporteur : Sylvain CARDON)

Notre agent est en contrat avenir aux espaces verts pour un an. Son contrat arrive donc à échéance le 31 août 2015.

Les Emplois d'Avenir consiste à recruter du personnel qui a peu de diplôme niveau CAP /BEP et moins de 26 ans. Par contre, ils sont recrutés pour un an et 35 heures par semaine minimum. Le contrat peut être renouvelé 2 fois jusqu'à 3 ans.

En terme de finances, l'Etat prend en charge 75% du SMIC horaire brut. L'aide de l'Etat peut se poursuivre encore 2 ans. Le Conseil Général fourni également une aide complémentaire grâce à l'opération « Coup de Pouce pour l'emploi » par le biais d'une convention que nous avons signé l'année dernière. L'aide est de 20% du salaire brut la première année. Elle est de 15% pour la 2e année et 10% la troisième année.

Selon une estimation pour la deuxième année, le coût réel à la charge de la commune est de 334€. Le salaire brut pour un mois est de 1457,55€ brut (charges patronales de 189€). Le montant des aides est de 1093€ (Etat) + 218€ (Conseil Général). Pour la troisième année, le coût réel à la charge de la commune sera de 407€ environ charges comprises.

Il vous est proposé de reconduire son contrat pour deux ans sur le poste d'entretien des espaces verts, travaux de petit bricolage et entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Sylvain CARDON,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la contractualisation avec un Emploi Avenir pour un agent entretien des espaces verts, travaux de petit bricolage et entretien des bâtiments communaux aux services techniques pour deux ans à partir du 01/09/2015 pour un emploi de 35h/semaine au SMIC horaire brut en vigueur.

DECIDE de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans la poursuite de l'opération « Coup de pouce pour l'emploi »

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2015/47 : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVENIR POUR L'ECOLE (Rapporteur : Eric BERTRAND)

Le contrat de l'agent embauché en contrat avenir sur le poste d'agent polyvalent à l'école et à la mairie arrive à échéance le 1^{er} septembre 2015.

Les tâches sont : assurer la garderie des enfants, assurer les tâches d'entretien des locaux et diverses tâches administratives.

L'Emploi d'Avenir consiste à recruter du personnel qui a peu de diplôme niveau CAP /BEP et moins de 26 ans. Ils sont recrutés pour un an et 35 heures par semaine minimum. Le contrat peut être renouvelé 2 fois jusqu'à 3 ans.

En terme de finances, l'Etat prend en charge 75% du SMIC horaire brut. L'aide de l'Etat peut se poursuivre sur 3 ans.

Selon une estimation, pour la deuxième année, le coût pour un mois est de 1531€ brut (charges patronales d'environ 219€). Le montant de l'aide de l'Etat est de 1093€ par mois. Malgré notre demande, le Conseil Général ne fournit pas d'aide complémentaire sur ce type de personnel. Il reste à la charge de la commune 657€ par mois. Cela devrait être sensiblement la même charge pour la troisième année.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Eric BERTRAND,
Vu l'avis favorable du Bureau,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la contractualisation avec un Emploi Avenir pour un agent polyvalent à l'école pour deux ans à partir du 01/09/2015 pour un emploi de 35h/semaine au SMIC horaire brut en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Chaque conseiller a reçu un exemplaire des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que les parents d'un élève de CP demandent à le transférer dans une autre école. En effet, il sera en 2015-2016, le seul CP avec les Maternelles. Monsieur le Maire précise qu'il accordera une dérogation sans frais de la part de l'école d'accueil si l'élève est toujours seul à la rentrée scolaire. Nous attendons des nouvelles inscriptions pendant les vacances.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un certificat d'urbanisme opérationnel a été reçu en mairie pour la construction d'une habitation au 138 impasse les Treilles. Il est demandé l'ouverture d'un accès par le RD13. Si celui-ci est accordé, les travaux de voirie entre le RD13 et la propriété seront à la charge du pétitionnaire. Celle-ci devra être goudronnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

2015/32	Travaux de consolidation des murs du chœur de l'église pour les vitraux
2015/33	DM2
2015/34	Modification du règlement intérieur concernant la location de la salle polyvalente
2015/35	Modification des tarifs de location de la salle polyvalente pour le personnel communal
2015/36	Prise en charge intégrale du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par l'ARC
2015/37	renouvellement du contrat d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe pour la secrétaire de mairie
2015/38	Avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2015
2015/39	Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente

Le Maire,
Eric BERTRAND

ALLAIRE Serge		HEMERYCK Gérard	
BERLEMONT Céline		LAME Ludovic	
BLANCHARD Bernadette		LECLERE Christian	
CARDON Sylvain		LESUEUR Jean-Claude	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LORGNET Daniel	
DUHENNOIS Ludovic		MORVAN Hervé	
DURUSSEL Isabelle		ROBILLARD Emilie	